

Regrattiers d'Histoire
Association d'animation historique
médiévale et Renaissance

Mise en sécurité des tirs à poudre noire :

Consignes de tir et protocole pour le tir en démonstration , année 2016

Voici les consignes et protocoles suivis par les Regrattiers d'Histoire
Ces consignes sont différentes de celles suivies lors des tirs en bataille et mêlées ouvertes ou scénarisées.

Matériel utilisé :

- Les armes utilisées sont toutes employées régulièrement sur des évènements similaires plusieurs fois par an
- Les armes utilisées pour le tir à poudre sont toutes éprouvées par les autorités compétentes sur des bancs d'épreuves appropriés (manufactures d'armes de Saint Etienne ou de Liège)
- Tous les tirs se font à blanc , sans aucun projectile
- La poudre noire utilisée est normalisée et fournie par les canaux classiques (armureries)
- La poudre noire est stockée en sécurité, dans un endroit différent de l'endroit où est pratiqué le tir dans une boîte « sainte barbe »
- Nos armes à feu ne sont pas des canons de gros calibres sur affut mais des armes tenues en mains ou ancrées au sol.
- La détonation est forte sans être assourdissante. Elle est plus forte qu'un coup de fusil de chasse.
- Elle produit de la fumée mais ne dégage pas de produits toxiques ni de pollution.
- En arrière de la zone de tir, le bruit est beaucoup moins marquant.

Personnels et servants d'armes

- Les armes ne sont jamais manipulées par le public qui n'a pas jamais accès aux saintes barbes
- Les servants sont tous membres de l'association et choisis uniquement parmi ceux qui ont l'expérience de cette pratique.
- Les servants sont de 2 sortes : chargeur et pointeur de l'engin, manipulateur du système de mise à feu
- Tous les servants portent des gants de protection.
- Pour les servants, les bouchons d'oreilles sont recommandés sans être obligatoires
- Le tir s'effectue toujours en extérieur et jamais en direction d'un mur pour éviter tout retour de blast

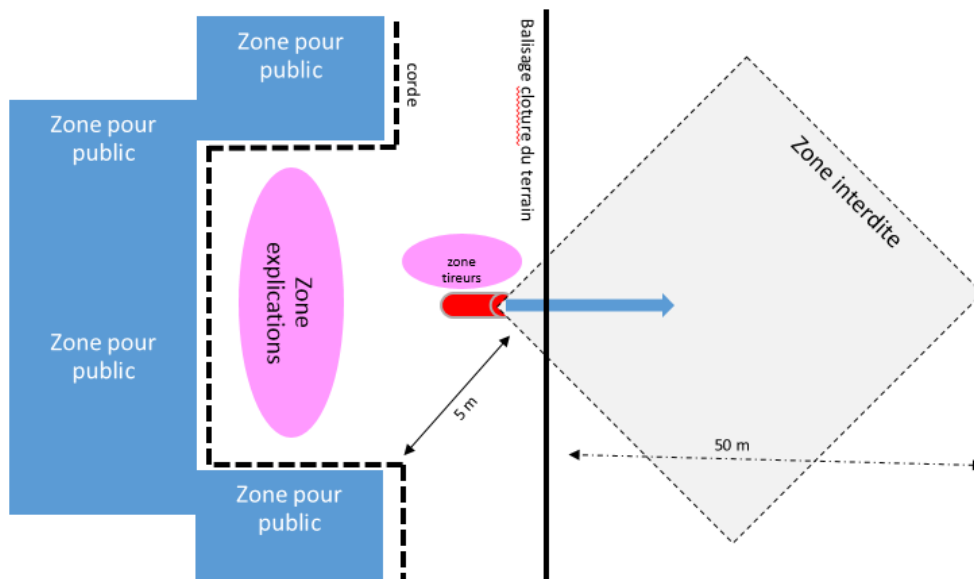


Regrattiers d'Histoire
Maison des Associations
37 avenue du Plan de l'Eglise 78960 Voisins-le-Bretonneux

06 63 79 23 06
regrattiers.histoire@gmail.com

Sécurité, mise en place

- Un cône de tir de 45° de chaque côté de l'axe de tir est maintenu libre de tout obstacle ou individu sur une distance de 50 à 80 m (cf schéma)
- 1 affichage (page A4) est lisible présentant les heures de démonstration ainsi que les consignes en français et les recommandations pour enfants, femmes enceintes, personnes avec un problème cardiaque, chiens en laisse, etc ..



Séquence de mise en place :

- 5 min avant le début de la séquence le public est averti par oral de la démonstration avec une attention particulière pour les personnes avec poussettes bébés, animaux etc ..
- Le public est invité à prendre place derrière un espace balisé indiquant les limites à ne pas dépasser :
- 3 à 5 mètres derrière la station de tir, sans personne immédiatement derrière l'axe de tir,
- Consignes de sécurité formelles : interdiction de fumer, consignes spécifiques pour jeunes enfants, femmes enceintes, animaux en laisse
- Consignes pour tous identiques à tous les tirs : protection des tympons en mettant une main à plat devant chaque oreille, bouche légèrement ouverte quand l'alerte « Boute Feu .. Gare au Feu » sera lancée.
- L'alerte « boute feu ... gare au feu » est relayée sur le campement par les membres de la troupe.
- La démonstration se compose de :
 - Présentation des engins de tir, leur emploi historique et faits marquants liés à leur utilisation
 - Démonstration et explication du chargement
 - Mise en place au sol ou en affut sur un pavois
 - Mise à feu , alerte « boute feu ... gare au feu » puis tir unique de chaque pièce (de 1 à 4 pièces max par démonstration)
 - Nettoyage des armes et poursuite des explications

